Image not found or type unknown

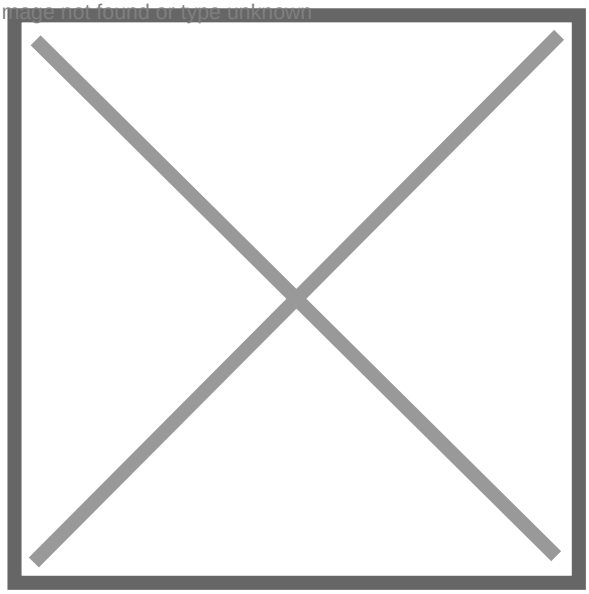

Contravention Suisse injustifié

Par **chavi**, le **11/02/2013** à **23:04**

Bonjour à tous,

Je viens de recevoir un courrier d'avis d'infraction pour un excès de vitesse commis en Suisse.

Hors je ne suis jamais allé en Suisse, je n'ai jamais prêté mon véhicule et la marque du véhicule est fausse.

Y a t'il moyen de contester et comment ?

J'ai vu qu'il y a moyen de contester au dos de la feuille reçu, mais il faut marquer le nom de la personne à "Identité du conducteur responsable".

Hors si je marque mon nom pour contester ils vont le prendre pour une reconnaissance de faute non ?

Aussi je lis : "Selon & 15 StVO (SR 952.200) le détenteur du véhicule automobile est obligé d'informer la police, sur qui a conduit le véhicule ou à qui il a confié son véhicule, sous réserve du droit de refuser de témoigner selon art. 169 CH-StPO (SR312.0)"

Je suis pas sûr de bien comprendre la fin de la phrase.

Ou alors peut-on seulement écrire dans "Déclarations du conducteur responsable" ?

Merci d'éclairer ma lanterne. [smile3]

Par **Tisuisse**, le **11/02/2013** à **23:16**

Bonjour,

Vous retournez le courrier que vous avez reçu avec une lettre d'accompagnement en précisant que le numéro d'immatriculation de la voiture en excès de vitesse ne correspond pas au véhicule que vous possédez, c'est tout.

Par **chavi**, le **13/02/2013** à **16:11**

Bonjour Tisuisse,

Le problème est que justement le numéro d'immatriculation est le même...du coup je vais renvoyer une lettre comme quoi je ne suis jamais allé en Suisse et qu'il y a erreur sur l'immatriculation relevé.

Par **Tisuisse**, le **13/02/2013** à **16:21**

Vérifiez si, entre chaque groupe de l'immatriculation, il y a un tiret ou non.
En effet :
AA-123-AA => avec tirets => immatriculation française
AA 123 AA => sans tirets => immatriculation italienne

Par **chavi**, le **13/02/2013** à **17:09**

Il y a bien les tirets.

Il y a du avoir une erreur lors de la copie de la plaque.

Par **Tisuisse**, le **13/02/2013** à **17:35**

Ou qu'il s'agit d'un doublette : quelqu'un qui a usurpé votre immatriculation. Dans cette hypothèse, il est possible que d'autres avis de contravention soient en attente.

Par **chavi**, le **13/02/2013** à **19:31**

ça serait bien problématique...mais je n'ai rien reçu d'autre pour l'instant.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Je vais déjà envoyer la lettre.

Par **chavi**, le **15/03/2013** à **18:41**

Je n'ai rien reçu depuis, je pense que c'est bon.

Par **chavi**, le **23/03/2013** à **23:52**

Je me réponds encore une fois : C'est bon j'ai reçu une lettre écrite (en allemand, pas pratique !) comme quoi les poursuites étaient suspendues.

Par **Thomas34**, le **17/02/2014** à **15:27**

Bonjour Chavi,

Il m'arrive la même chose.

J'ai reçu un PV avec mon numéro de Plaque (avec les tirets suivit de (F) entre parenthèses).
La marque du véhicule sur le PV n'est pas renseignée.
Peux tu nous dire à quelle adresse tu as envoyé ton courrier et ce que tu avais marqué dedans?

Merci chavi, tu me sauves!

Par **chavi**, le **17/02/2014** à **16:08**

J'ai répondu en remplissant la feuille de contestation, puis j'ai joint une lettre manuscrite comme quoi je n'étais jamais allé en Suisse et qu'il y avait erreur.

J'ai aussi joint une photo de ma voiture, prise de trois-quart avant avec la plaque d'immatriculation bien visible, et une photocopie de ma carte grise.

J'ai renvoyé le tout par l'adresse qu'ils fournissaient, et ça leur a suffit comme preuve.

Par **merzmerz**, le **20/10/2017** à **18:08**

bonjour je voulais vous demander j’ai reçu la meme amande pour le 18/08 mai ce date j’étais partis en Algérie comment je pourrais faire pour dire que c'etais pas moi ?? SVP AIDEZ MOI

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Visiteur**, le **20/10/2017** à **18:54**

Bsr,
OÛ était votre véhicule pendant ce temps là ?
Vous êtes peut être victime d'une doublette, contestez et demandez la photo...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés